

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAYE-LA-VINEUSE EN DATE DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 4 DECEMBRE à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Faye-la-Vineuse s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. David CAILLETEAU, Maire.

Présents : David CAILLETEAU, Georges CAQUERET, Jacky COURLIVANT, Stéphane CAHAN, Frédéric LAHAYE, Laurent LÉAU, Maria TRAVERS, Bernard STHAMAR Frédéric FOURMENTRAUX.

Absents excusés : Sophie-Anne SAUVAIGO, Jérôme DENIS.

Secrétaire de séance : Frédéric LAHAYE.

01. INSTITUTIONS - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2020 est approuvé.

UNANIMITE

02. DOMAINE ET PATRIMOINE AVENANT A LA CONVENTION DU CAFE SAINT-GEORGES ET REPARTITION DES CHARGES AVEC LE LABO DE CHARCUTERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la convention de mise à disposition des locaux au Café Saint-Georges initialement signée en décembre 2018. En effet, l'article 1 relatif à la désignation des locaux (surface) et l'article 6 relatif aux charges, sont devenus caducs suite à la location de la cuisine à Lily MONSAINGEON. La délibération du 10 janvier 2020 accordant le bail commercial pour le laboratoire de charcuterie prévoyait de trouver une clé de répartition pour les factures d'eau en l'absence de compteurs séparés. Seule la première facture d'eau de l'année 2020 est calculée sur une relève (fin 2019), la seconde étant estimée. On peut donc considérer que les deux correspondent au Café. Le feu de cuisine dans le labo ayant provoqué un incendie avec d'importants dégâts dans la soirée d'hier rend la situation encore plus complexe. Il est rappelé notamment que la délibération n°03 du 26 mai 2020 prévoyait que Mme MONSAINGEON s'acquitterait chaque année d'1/9^{ème} du coût de la tourelle de la hotte remplacée en juillet. Cette somme sera également lissée sur l'année. Les factures d'électricité font apparaître une hausse significative depuis l'installation du laboratoire. Il conviendra d'effectuer un relevé sur le compteur séparé pour refacturer au plus juste. Monsieur le Maire propose de ne pas refacturer au Café St-Georges la maintenance annuelle des extincteurs pour remercier ses membres de l'accueil (verre de l'amitié et livre offerts) qu'ils ont réservé au Président du Conseil Départemental, aux conseillers départementaux et maires en visite sur la commune en septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide de modifier par avenant l'article 1 de la convention de mise à disposition des locaux du Café St-Georges, en retirant la surface de la cuisine (22 m²) désormais louée**
- **décide de refacturer l'électricité (factures antérieures à l'installation du laboratoire de charcuterie) et l'eau (relève de fin 2019 et estimation début 2020) au Café St-Georges**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

03. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) doit être déposée pour 2021 auprès de la Préfecture avant le 20 janvier. Il propose d'y inscrire la poursuite de l'amélioration du bâtiment de la mairie / salle polyvalente comprenant la réfection totale de la zinguerie du fronton Nord, les peintures intérieures des nouvelles menuiseries et le remplacement de toutes les tapisseries murales de la salle polyvalente / salle de réunion et salle des mariages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR 2021 pour les travaux de réhabilitation de la mairie / salle polyvalente
- s'engage à réaliser ces travaux en 2021 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Zinguerie du fronton	2 247,20 €	DETR	5 445,73 €
Peintures intérieures	1 648,00 €	Autofinancement	8 168,60 €
Tapisseries murales	9 719,13 €		
TOTAL HT	13 614,33 €	TOTAL HT	13 614,33 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

04. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION FDSR 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) doit être déposée pour 2021 auprès du Département avant le 31 décembre. Il propose d'y inscrire la réfection des chemins ruraux n°47 et 55 (déviation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de solliciter auprès du Département la subvention FDSR socle 2021 pour les travaux de réfection des chemins ruraux n°47 et 55 (soit par empierrement, soit par la nouvelle technique de traitement de sol)
- s'engage à réaliser ces travaux en 2021 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Réfection du CR n°47	15 790,00 €	FDSR socle	5 163,00 €
Réfection du CR n°55	7 666,00 €	Autofinancement	18 293,00 €
TOTAL HT	23 456,00 €	TOTAL HT	23 456,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

05. COMMANDE PUBLIQUE
DEVIS POUR L'ELAGAGE DES TILLEULS DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un devis avait été établi en mars par l'entreprise PREVOST pour l'élagage des arbres du bourg, comprenant vingt tilleuls sur la place Dame Nives et deux sur la place de la Huchette, non effectué depuis plusieurs années. Ces travaux n'ayant pas été réalisés à l'époque car la saison était trop avancée, il a été demandé une actualisation du devis passant ainsi de 1 500,00 € à 2 376,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte le devis de l'entreprise PREVOST pour l'élagage des 22 tilleuls du bourg pour un montant de 2 376,00 € TTC à réaliser cet hiver**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

06. COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS
ET DE PRESTATION DE SERVICES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de SEGILOG pour le renouvellement du contrat des logiciels informatiques du secrétariat de mairie, comprenant la comptabilité, les emprunts, la paie, l'état civil, l'urbanisme, le cadastre, les élections et le cimetière. Le nouveau contrat d'une durée de 3 ans prévoit un coût de 2 320,00 € HT par an, dont 2 088,00 € pour la cession du droit d'utilisation des logiciels et 232,00 € pour la maintenance et la formation. S'y ajoute la somme de 95,00 € HT par an pour la licence à part (cartographie) du cadastre. Cela représente une hausse mesurée de 1,5 % par rapport au précédent contrat de 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **accepte la proposition de contrat de SEGILOG pour les logiciels informatiques du secrétariat de mairie pour une durée de 3 ans et un coût de 2 415,00 € HT par an, comprenant la cession du droit d'utilisation, la licence, la maintenance et la formation**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

07. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS
REDUCTION DE LA SUBVENTION DE L'APE
POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de la cantine scolaire a été reprise en direct par la mairie en septembre suite au projet de dissolution de l'Association de Parents d'Elèves (APE) qui s'en occupait jusqu'alors. Une subvention de 5 500,00 € lui avait été attribuée, lors de la séance du 28 février 2020, calculée sur une année de plein exercice. L'APE a fait part des dernières dépenses qu'il lui reste à réaliser, en particulier pour le licenciement de la cantinière, procédure obligatoire même si l'agent a été intégrée dans les effectifs de la commune. Ainsi, il apparaît que la subvention initialement attribuée peut être réduite de 1 500,00 €. Enfin, l'APE fait savoir qu'elle reversera l'éventuelle reliquat après sa dissolution à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide de réduire de 1 500,00 € la subvention attribuée en 2020 à l'APE pour la gestion de la cantine scolaire, passant ainsi d'une somme de 5 500,00 € à 4 000,00 €**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

08. EAU POTABLE
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE SMAEP DU RICHELAIS 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Jacky COURLIVANT, l'un des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) du Richelais, afin qu'il présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019. Il rappelle que le syndicat dessert neuf communes et 4 404 habitants (2 834 clients abonnés). Le contrat d'affermage attribué à la SAUR (comprenant notamment la gestion des ouvrages, des équipements de production et de distribution, leur entretien, la relève des compteurs et la facturation) arrivera à échéance le 31 décembre 2021 et une nouvelle procédure est déjà lancée. Le SMAEP reste propriétaire des ouvrages et prend en charge les investissements. Pour l'exercice 2019, 285 775 m³ d'eau (- 4 %) ont été facturés, soit un volume moyen par abonné de 101 m³/an. Une facture de référence de 120 m³ correspond à 188,22 € TTC répartie entre la SAUR pour 50 %, le SMAEP pour 30 % et 20 % de taxes. L'eau distribuée est de bonne qualité : 100 % de conformité microbiologique et 94 % de conformité physico-chimique. Une consultation a été lancée pour le renouvellement des canalisations concernées par les chlorures de vinyle monomères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP du Richelais pour l'exercice 2019.

UNANIMITE

09. INSTITUTIONS - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
PROPOSITION DE CANDIDATS POUR LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal accepte de délibérer sur ce point non inscrit à l'ordre du jour mais qui revêt un caractère d'urgence car nécessaire à un vote du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), mise en place depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et l'octroi de nouvelles compétences renforcées de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV). Elle détermine les attributions de compensation pour les communes en fonction du ratio entre les recettes fiscales et les charges transférées. Chaque commune est représentée à cette commission par un membre titulaire et un membre suppléant. Il convient donc de présenter des candidats qui seront élus par le Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les candidats suivants pour siéger au sein de la CLECT de la CCTVV :

- **M. David CAILLETEAU, candidat commissaire titulaire**
- **M. Georges CAQUERET, candidat commissaire suppléant.**

UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

1. Incendie au laboratoire de charcuterie

En complément de la délibération n°02, le conseil revient sur l'incendie survenu la veille dans le laboratoire de charcuterie loué à Lily MONSAINGEON, dû à l'oubli d'un récipient d'huile sur le gaz après la fermeture en soirée. Monsieur le Maire (qui fut l'un des premiers sur place avec les pompiers) ainsi que Georges CAQUERET et Frédéric FOURMENTRAUX ont pu constater les premiers dégâts visibles qui semblent importants : plafonds effondrés, murs noircis, graisse incrustée, faïence éclatée, inquiétudes pour l'électricité, la plomberie et la hotte dont la tourelle venait d'être remplacée etc... La locataire, tout comme la Mairie propriétaire, ainsi que le Café St-Georges attenant ont effectué ce jour les déclarations auprès de leurs assurances respectives. Georges CAQUERET, Adjoint délégué aux bâtiments, sera chargé du suivi de ce dossier.

2. Devis pour réfection des chemins ruraux n°47 et 55

Monsieur le Maire présente au conseil les devis des entreprises TPPL et COLAS sollicitées pour la réfection des CR n°47 (dit des Perrières) et n°55 (dit du Pain-Béni ou déviation). Le premier devis de TPPL prévoyait la réparation du CR n°55 par une technique habituelle pour 9 199,20 €. Concernant le CR n°47, il proposait 2 options : soit par empierrement pour 26 797,68 €, soit par la nouvelle technique de traitement de sol pour 18 948,00 €. L'entreprise COLAS proposait d'emblée la technique de traitement de sol pour les deux chemins, afin d'économiser sur le transport du matériel, aboutissant à un total de 37 588,62. Elle chiffre la variante « classique » demandée pour le CR n°55 à 10 915,48 €. Pour pouvoir pleinement comparer ces offres, il convient de demander à TPPL sa variante « traitement de sol » pour le CR n°55. Monsieur le Maire et Stéphane CAHAN, Adjoint délégué à la voirie, exposent qu'ils ont assisté récemment à l'emploi de la technique de traitement de sol sur un chantier voisin. Dans l'attente du dernier devis, le conseil sursoit à sa décision.

La plupart des conseillers évoquent les réclamations de la population pour la réfection de la voirie de nombreux secteurs : Les Bruères, le CR n°58 (en prolongement de la rue de Godard) par exemple, Bernard STHAMAR mentionne la rue de Salvart, Jacky COURLIVANT la rue de Perseigne, Monsieur le Maire Les Timbrelles et la VC n°2. Certaines semblent plus justifiées que d'autres. Frédéric FOURMENTRAUX se demande si un bilan global ne devrait pas être effectué pour établir des priorités avant de se prononcer sur les présents devis.

3. Présentation des actualités du Syndicat Cavités 37

Frédéric FOURMENTRAUX, délégué de la commune auprès de ce syndicat, expose au conseil les sujets débattus lors du dernier comité. Il informe que la cotisation des communes sera revalorisée pour 2021 en fonction de l'inflation, que les communes de Sazilly et La Guerche ont sollicité leur adhésion et la commune de Truye son retrait. Il indique que, malgré l'embauche d'un troisième géologue, les délais de réalisation des diagnostics sur les propriétés privées s'allongent jusqu'à trois mois, entraînant une réflexion sur un éventuel recrutement supplémentaire.

4. Biens communaux

Laurent LÉAU signale qu'il a constaté, en intervenant sur la porte des terrasses de l'église à la demande de l'association des Amis de la Collégiale, la présence de mousse sur les sols et qu'un arbuste pousse toujours au-dessus de la sacristie risquant de provoquer des infiltrations.

Par ailleurs, il se demande quel sort réserver au sapin devant l'école qui menace régulièrement la ligne électrique. Le conseil décide de l'abattre et de confier l'opération à l'entreprise PREVOST. Stéphane CAHAN demande si le défibrillateur situé sur la façade de l'école est en état de marche. Il est rappelé que la Communauté de Communes a transféré cette compétence, jusqu'alors partagée, exclusivement aux communes et qu'il conviendra donc de souscrire un contrat de maintenance.

5. Décorations de Noël

Maria TRAVERS demande quand les illuminations de Noël seront mises en place. L'agent technique peut se charger seul de celles à fixer sur la façade de la mairie ainsi que du spot devant celle-ci. En revanche, Bernard STHAMAR propose de l'aider pour installer le second spot près de l'église et l'élévateur de Stéphane CAHAN serait sûrement nécessaire pour fixer une guirlande sur le fronton. Il n'est pas prévu d'installer de sapin car, à son emplacement habituel près de l'église, il est souvent malmené par le vent (guirlandes et paquets-cadeaux arrachés).

La séance est close à 20h30.